



e-Migrinter

12 | 2014

Les chiffres de l'immigration : un regard critique sur les statistiques

Les statistiques des migrations africaines : ni exode, ni invasion

Cris Beauchemin et David Lessault



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/e-migrinter/417>

DOI : [10.4000/e-migrinter.417](https://doi.org/10.4000/e-migrinter.417)

ISSN : 1961-9685

Éditeur

UMR 7301 - Migrinter

Édition imprimée

Date de publication : 15 octobre 2014

Pagination : 32-43

ISSN : 1961-9685

Référence électronique

Cris Beauchemin et David Lessault, « Les statistiques des migrations africaines : ni exode, ni invasion », *e-Migrinter* [En ligne], 12 | 2014, mis en ligne le , consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/e-migrinter/417> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/e-migrinter.417>

Tous droits réservés

Les statistiques des migrations africaines : ni exode, ni invasion

Cris Beauchemin et David Lessault

Les migrations africaines d'origine subsaharienne occupent aujourd'hui une place dominante dans les discours politiques et médiatiques portant sur l'immigration. En 2005, les images de migrants prenant d'assaut la « forteresse Europe »¹ en tentant de traverser les barrières qui séparent le Maroc des deux enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla ont frappé les esprits. Et depuis, les mesures politiques, policières et diplomatiques se sont succédées en France et en Europe pour cibler les priorités d'action sur l'Afrique et la Méditerranée : la mise en place en 2005 de l'Agence Frontex (Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne) symbolise bien la volonté de protection des frontières extérieures de l'Union européenne (UE) de ce que certains qualifient d'une véritable « invasion africaine » (de Haas, 2008).

Et pourtant, ces inquiétudes et autres préoccupations politiques semblent très éloignées de la réalité statistique observée. Non seulement les migrations africaines sont minoritaires – en termes de flux et de « stock » - et elles sont « à double sens ». C'est en partie le résultat d'un débat trop souvent posé en terme « d'immigration ». Encore faut-il rappeler qu'il existe aussi des migrations de retour vers l'Afrique sans que l'on puisse pour autant les évaluer précisément puisque l'appareil statistique français ne renseigne pas sur les « sorties du territoire » par nationalité (*cf.* article de L. Legoux et R Orain).

Notre propos vise à revenir sur certaines idées reçues concernant les migrations africaines en mobilisant différentes sources statistiques :

- Les données de l'Institut National de Statistique et des Études Économiques (INSEE), d'Application de Gestion des Dossiers des Ressortissants Étrangers en France (AGDREF), de l'OMI-STAT (l'annuaire des migrations internationales publié par l'Office des Migrations Internationales (OMI), de l'Agence Nationale de l'Accueil des Étrangers et des Migrations (ANAEM, ex-OMI et devenu OFII) pour la mesure de l'immigration subsaharienne en France, présentées en première partie ;

- Les données compilées par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), Eurostat, l'*United Nations High Commissioner for Refugees* (UNHCR) et les instituts statistiques nationaux des pays méditerranéens pour la mesure de l'immigration subsaharienne en Europe, présentées en seconde partie ;

¹L'expression, surtout utilisée dans la presse ou les documents qui émanent d'ONG, désigne l'Europe de Schengen en faisant explicitement référence à sa politique de contrôle des frontières.

Une minorité en 2004

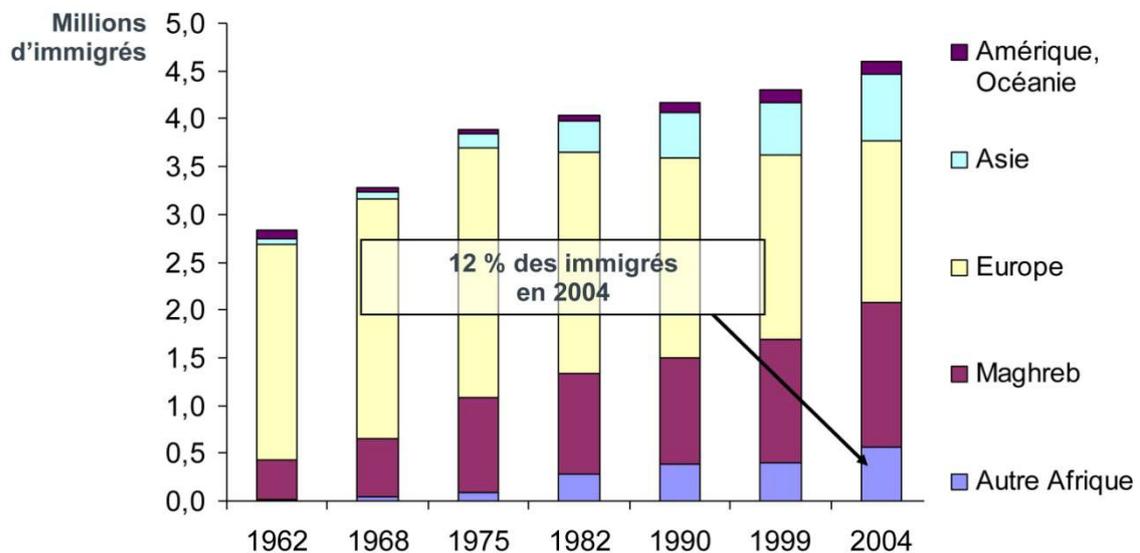
- Les enquêtes du Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) et du programme Migrations entre l'Afrique et l'Europe (MAFE) pour une évaluation de la fréquence des migrations « de retour », présentées en troisième et dernière partie de l'exposé.

L'immigration subsaharienne en France

Examinons en premier lieu le poids relatif des Subsahariens dans la population étrangère et immigrée progressivement constituée en France.

On comptabilise ici dans la population immigrée : les personnes « nées étrangères » à l'étranger. Depuis 1962, on note d'abord que le nombre d'immigrés d'origine subsaharienne – personnes nées dans un pays d'Afrique subsaharienne et résidant en France au moment des recensements – a cru à un rythme plus important que l'ensemble de la population immigrée sur la même période. Cette progression s'explique par le très faible volume des Subsahariens en 1962. À l'époque, les Africains du sous-continent noir étaient les précurseurs d'une nouvelle « vague migratoire ». Et, malgré une forte croissance – témoignant d'une certaine « jeunesse » de l'immigration africaine – le nombre d'immigrés subsahariens demeure toujours une minorité du « stock » de la population étrangère en France : 12 % en 2004.

Figure n°1 : Évolution du « stock » : une minorité en 2004.



Source : Recensements de la population, INSEE

De recensement en recensement, ce « stock » de la population immigrée évolue en fonction des entrées et des sorties (décès ou émigration) de migrants. Nous ne disposons pas en France de données sur l'émigration en dehors du territoire français. Une estimation globale est possible, mais elle ne rend pas compte du détail par nationalité

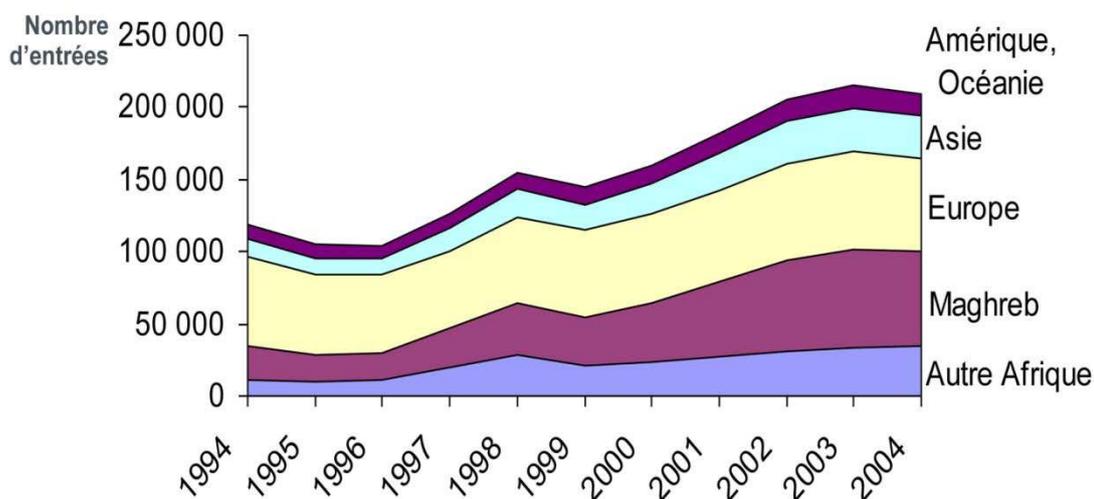
ou grands groupes d'origine.

En revanche, les données des administrations chargées de l'accueil des migrants et de la délivrance des titres de séjour (AGDREF et OMI-STAT) nous renseignent assez précisément sur l'évolution et le détail des flux d'entrées entre 1994 et

2004. On voit ici que le volume annuel de l'immigration a régulièrement cru pendant cette décennie. Tous les groupes d'origine, à l'exception des Européens, ont contribué à cette croissance des volumes de l'immigration. Les migrants d'Afrique subsaharienne sont cependant ceux, avec les originaires du Maghreb, dont la croissance relative a été la plus forte pendant la période.

Mais, en dépit de sa forte croissance dans les dix dernières années, l'immigration subsaharienne demeure encore un flux d'entrée très minoritaire en France représentant seulement 15 % des flux d'entrées dans le pays. À comparer, ils sont à peine plus nombreux que les Asiatiques et presque deux fois moins nombreux que les Maghrébins ou les Européens.

Figure n°2 : Évolution des flux entre 1994 et 2004.



Source : AGDREF – INED (Xavier Thierry)

Et les migrations irrégulières ?

À ce constat, on peut opposer que les données présentées n'incluent pas les migrations irrégulières. Or, les Subsahariens sont présumés alimenter largement ces flux...

En réalité, les résultats qui viennent d'être présentés les intègrent au moins partiellement : d'une part, les données portant sur les effectifs, constituées à partir des recensements, peuvent inclure des personnes qui sont, ou ont été, en situation irrégulière – il est d'ailleurs regrettable qu'aucune étude méthodologique, à notre connaissance, ne renseigne sur le degré de couverture de la population irrégulière dans les opérations de recensement ; d'autre part, les données de flux, puisqu'elles correspondent à la comptabilité des premiers titres de séjour octroyés aux migrants,

incluent les individus qui ont été régularisés et qui, par définition, étaient antérieurement en situation irrégulière. Le pic de 1997-1998 qui se dessine ici clairement sur le graphique suivant correspond à l'opération de régularisation entreprise par le gouvernement Jospin. Cette hausse subite n'indique pas un surplus d'entrées en France mais plutôt un pic de délivrance de titres à des personnes entrées sur le territoire national bien plus tôt (depuis six ans en moyenne selon Xavier Thierry 2000).

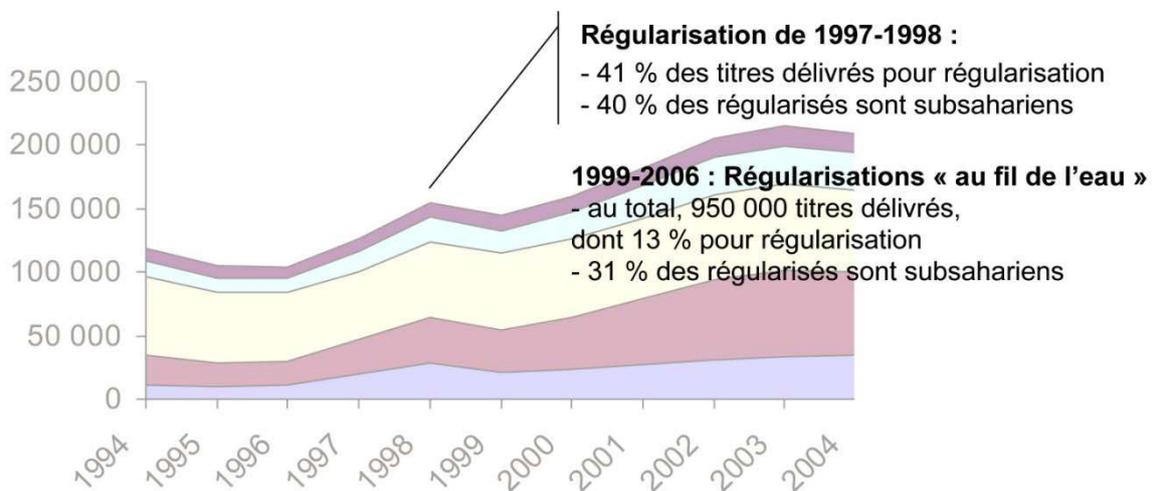
Quelle place les migrants subsahariens prennent-ils dans ces dispositifs de régularisation ?

Les données délivrées par l'ANAEM pour la période 1994-2004 et actualisées par Corinne Régnard en 2006 (Régnard, 2006), nous livrent un complément d'information. Cette série statistique renseigne

l'immigration à caractère « permanent » des ressortissants de pays tiers, mesurée sur la base des visites médicales, organisées par l'ANAEM et passées par les immigrés dans le cadre de la procédure de délivrance d'un titre de séjour. D'après cette source, 41 % des 185 000 titres octroyés en 1997 et 1998 correspondraient à des régularisations. Parmi les personnes régularisées, 40 % sont originaires d'Afrique subsaharienne... Au cours des années suivantes, les données de flux intègrent également les régularisations dites « au fil de l'eau » (par opposition aux régularisations liées à des opérations

ponctuelles), instaurées par la loi Relative à l'Entrée et au Séjour des Étrangers en France et au Droit d'Asile (RESEDA) de 1998. Au total, elles auraient concerné 13 % des 950 000 titres délivrés entre 1999 et 2006. Et, parmi les régularisés, 31 % se déclaraient originaires d'Afrique subsaharienne... Les migrants subsahariens sont donc surreprésentés dans les dispositifs de régularisation mais on note un recul récent de la part des Subsahariens parmi les régularisés : de 40 % pour la période 1997-1998 à 31 % entre 1999 et 2006.

Figure n°3 : Les régularisations parmi les flux.



Source : ANAEM – base actualisée par Corinne Régnard/ AGDREF - INED

La sur-représentation des Subsahariens dans les dispositifs de régularisation n'est pas le produit d'un favoritisme administratif. Les Africains ne sont ni plus ni moins régularisés que les autres. D'autres études montrent qu'ils ont un taux de régularisation semblable à l'ensemble de la population des demandeurs (Thierry, 2001). Une explication est alors possible : les Subsahariens rencontreraient plus d'obstacles que les autres populations pour entrer légalement en France. En effet, les taux de refus à la délivrance des visas sont plus élevés (19 % contre 15 % toutes origines confondues d'après les données du Haut Conseil à l'Intégration (HCI) publiées en 2008). De même que les difficultés à

obtenir un titre de séjour après une entrée légale (expiration du titre de séjour) sont importantes. Les restrictions croissantes observées dans la délivrance du statut de réfugié affectent en particulier les populations issues d'Afrique subsaharienne qui demeure la zone la plus pourvoyeuse de « réfugiés » au monde. Par exemple, 48 % des Congolais (de RDC) régularisés en 1997-1998 étaient des déboutés du droit d'asile (Thierry, 2001).

Finalement, la prise en compte des situations d'irrégularité modifie-t-elle le constat fait que les Subsahariens occupent une place très minoritaire dans les stocks et les flux migratoires observés en France ? À

l'évidence non. L'inclusion des irréguliers qui ont fait l'objet d'une régularisation ne change rien au constat initial puisqu'ils sont déjà comptabilisés dans les données de flux présentées et même probablement dans le recensement de 1999.

Reste les personnes en situation irrégulière qui n'ont pas été régularisées. Leur effectif est, en principe, inconnu. On peut toutefois se livrer à une estimation de cette population. La disponibilité conjointe des données sur la vague de régularisation de 1997-1998 et du recensement de la population de 1999 offre l'opportunité d'intégrer les migrants irréguliers dans une estimation de l'effectif de la population subsaharienne en France avec des hypothèses prenant en compte : les régularisés de 1997-98 ; les irréguliers refusés de la régularisation ; et les irréguliers dont on considère qu'ils n'ont pas fait de demande de régularisation, arbitrairement évalués avec une hypothèse maximaliste puisque l'on considère qu'un Subsaharien irrégulier sur deux aurait pris le parti volontaire de rester « sans papier » à l'occasion de la vague de régularisation de 1997-1998.

La méthode de calcul est présentée en détail en annexe de notre publication dans la Revue Européenne des Migrations Internationales (REMI) (Lessault, Beauchemin, 2009). Son résultat est le suivant : en appliquant toutes les hypothèses qui tendent à majorer leur part relative dans

la population, les Africains venus du Sud du Sahara demeurent une minorité dans la population immigrée (11,3 % au maximum) et encore plus dans la population résidant en France (0,85 %). Il n'y a donc pas d'invasion subsaharienne en France, même lorsque l'on prend en compte les personnes en situation irrégulière.

Au-delà de la France, les migrations subsahariennes mises en perspective

Que se passe-t-il ailleurs, lorsque l'on déplace le « point de vue » des migrations africaines et que l'on adopte un autre angle d'observation ?

Vu d'Afrique, peu de départs

Peu de données permettent de mesurer les migrations du point de vue des pays de départ. Simplement parce qu'à ce jour peu de pays sont équipés de dispositifs statistiques mesurant les sorties hors de leur territoire. Les pays africains n'échappent pas à cette règle. Toutefois, deux sources peuvent être mobilisées pour rendre compte de la prévalence de l'émigration internationale dans les pays subsahariens : la compilation des recensements réalisée par l'OCDE et le Réseau d'Enquête sur les Migrations et l'Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO).

Figure n°4 : Taux d'émigration vers les pays de l'OCDE en 2000.

Afrique subsaharienne	0,9 %
Asie	0,8 %
Afrique du nord	2,9 %
Amérique centrale	11,9 %

Les résultats de l'OCDE et du REMUAO ne sont pas strictement comparables : les méthodes de mesure, les dates, les espaces géographiques différents... Pour autant, ils convergent vers un même

→ Sur 100 personnes nées en Afrique Subsaharienne, moins d'une personne réside dans un pays de l'OCDE en 2000.

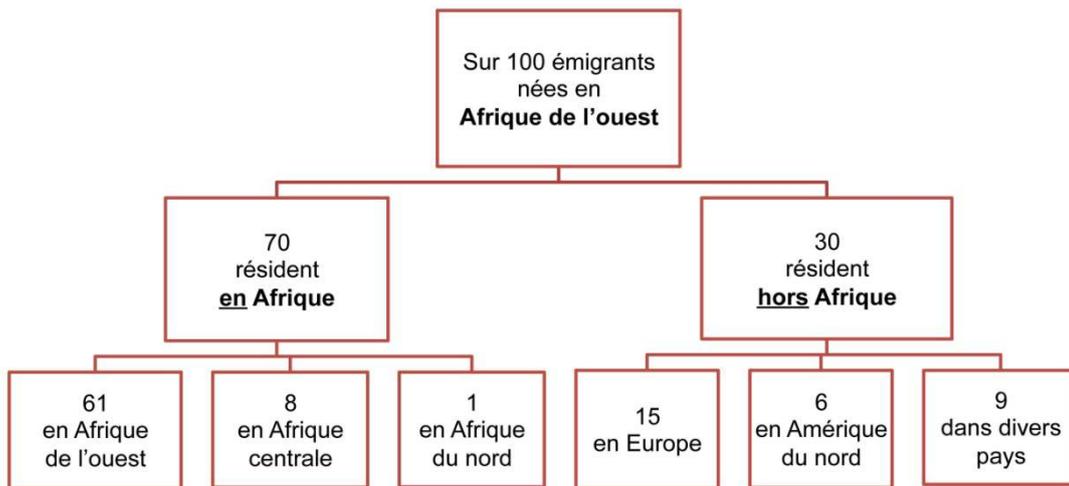
résultat : la faible prévalence de l'émigration internationale en Afrique subsaharienne. Selon l'OCDE, sur 100 personnes nées en Afrique subsaharienne moins d'une personne réside dans un pays de l'OCDE en

2000. Et, selon les données du REMUAO – concernant sept pays d’Afrique de l’Ouest – en 1992 seulement une personne sur 2 500 a quitté l’Afrique de l’Ouest pour rejoindre l’Europe. On peut donc difficilement parler d’exode depuis l’Afrique subsaharienne.

Des migrations surtout intra-africaines

En réalité, les migrants subsahariens se tournent peu vers l’Europe. Ainsi 70 % des émigrés ouest-africains restent en Afrique. 61 % d’entre eux privilégient les pays de la sous-région alors que 15 % seulement se dirigent vers l’Europe et 6 % vers l’Amérique du Nord.

Figure n°5 : Schéma de la localisation résidentielle des émigrants ouest-africains.



Source : Banque mondiale, Université du Sussex.

La majorité des réfugiés reste en Afrique

La prédominance des flux intracontinentaux caractérise aussi les mouvements d’une catégorie particulière de migrants : les réfugiés. La répartition des pays de destination des réfugiés subsahariens montre que les États voisins jouent un rôle prépondérant dans l’accueil de ces populations exilées. En 1999, 9 réfugiés sur 10 originaires de la République Démocratique du Congo (RDC) étaient restés en Afrique ; 2 % seulement des 252 400 réfugiés congolais se trouvaient alors en France. Il en était de même pour 96 % des réfugiés libériens, 93 % des Tchadiens et 88 % des Rwandais. Ces proportions révèlent finalement la portée géographique très limitée des déplacements de population liés aux conflits dans cette partie du monde. Les États européens, et la France en particulier, sont des acteurs très

marginiaux de l’accueil des populations réfugiées issues d’Afrique subsaharienne.

Les nouvelles destinations européennes

Pour ceux qui quittent l’Afrique, l’Europe apparaît comme la principale destination : en 2000, les pays européens regroupent en effet presque les deux tiers (63 %) des Africains résidant dans les pays de l’OCDE. L’Amérique du Nord accueille quant à elle un peu moins du tiers restant (31 %), une proportion non négligeable qui montre que les destinations des Subsahariens ne sont pas exclusivement européennes.

Dans le classement des principales destinations européennes, la France est en recul : aujourd’hui seconde (OCDE, 2004), elle était la première destination en 1993, devant l’Allemagne et la Grande-Bretagne (Robin, 1996). Depuis, de nouvelles

destinations ont émergé, notamment au Sud de l'Europe. Cette évolution témoigne de la diversification des trajectoires des migrants subsahariens, qui tendent à délaisser les anciennes destinations privilégiées que constituaient les ex-métropoles coloniales. C'est ce dont témoignent les cas ghanéens et sénégalais : ces populations se dispersent en Europe au lieu de se concentrer presque exclusivement dans les territoires des anciennes puissances coloniales, comme c'était le cas auparavant.

L'Espagne et l'Italie apparaissent aujourd'hui comme des destinations prisées des migrants qui partent d'Afrique noire. C'est d'ailleurs au sud de l'Europe, au plus proche de l'Afrique, que l'agence Frontex renforce les frontières de l'Union européenne. C'est encore là qu'ont eu lieu les plus importantes vagues de régularisation au tournant du XX^e siècle (Italie : 1998 et 2002 ; Espagne : 2000-2001 et 2005).

Mais là aussi, les migrants venus du sud du Sahara représentent une petite minorité. Selon l'*Istituto Nazionale di Statistica* (ISTAT), en 2006, en Italie, les personnes nées en Afrique subsaharienne représentaient environ 8 % de la population immigrée ; elles étaient devancées de très loin par les ressortissants de pays d'Europe

(47 %), d'Afrique du Nord (18 %) et d'Asie (17 %). La même année, selon l'*Instituto Nacional de Estadística* (INE), en Espagne, la proportion des Subsahariens était de moins de 4 %, les Latino-américains (35 %) représentant le principal groupe d'immigration après les Européens (41 %). Encore faut-il souligner que ces données ne sont pas, ou peu, faussées par le statut légal des migrants. En Espagne, les migrants irréguliers sont enregistrés dans les registres municipaux (*Padron*). Quant aux données italiennes de 2006, même si elles ne peuvent prétendre à une stricte exhaustivité, elles intègrent les personnes régularisées en 1998 et 2002.

En Espagne comme en Italie, les migrants originaires des pays situés au sud du Sahara constituaient encore en 2006 un groupe peu nombreux et proportionnellement moins important qu'en France. Ce résultat, qui ne peut être imputé à une négligence comptable des personnes en situation irrégulière, est sans doute dû au caractère relativement récent de cette migration, en particulier en Espagne. Alors dans quelle mesure la population subsaharienne alimente-t-elle le nombre de migrants irréguliers de ces pays ?

Figure n°6 : Les régularisations en Europe du Sud.

Régions d'origine	Grèce (1997-98)	Italie (1998)	Italie (2002)	Portugal (2001-03)	Espagne (2000)	Espagne (2001)
Afrique subsaharienne	0,9	13,9	4,9	15,1	13,7	6,2
Afrique du Nord	1,9	19,7	12,2	1,3	33,8	17,7
Europe de l'Est	85,1	36	58,6	54,8	13,0	19,6
Asie	12,1	22,6	13,8	7,7	13,8	8,4
Amérique Latine	0,0	7,8	10,3	21,1	25,7	48,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Strozza et Zucchetti (2006).

Le bilan des opérations de régularisation en Europe du Sud, publié par deux chercheurs italiens : Strozza et Zucchetti en 2006, donnent un éclairage complémentaire mais néanmoins convergent : en comparaison des migrants

originaires d'Europe de l'est, d'Amérique Latine ou d'Afrique du Nord, les Subsahariens représentent toujours une minorité dans l'ensemble de la population régularisée. Ils ont bénéficié - au minimum - de 0,9 % des régularisations accordées en

Grèce et - au maximum - de 15,1 % de celles effectuées au Portugal. Et, là où des régularisations successives ont eu lieu, la proportion des Subsahariens régularisés a accusé une forte baisse : elle est passée de 14 % à 5 % en Italie entre 1998 et 2002, et de 14 % à 6 % en Espagne entre 2000 et 2001.

Un fait dominant ressort systématiquement de ce tour d'horizon des statistiques sur les migrations internationales des Subsahariens : quelles que soient les mesures envisagées, les personnes originaires des pays d'Afrique noire forment toujours une minorité d'immigrants en France et dans les pays développés en général. Toutes les sources statistiques indiquent que la migration africaine, régulière et irrégulière, n'est massive, ni du point de vue des pays de départ, ni du point de vue des pays d'arrivée.

Les migrations de retour

Les migrations africaines sont souvent présentées en termes d'immigration, ce qui revient à les considérer comme un mouvement d'entrée à sens unique et à caractère définitif dans les pays développés en particulier. En dehors des retours forcés (mesures d'éloignement et de refoulement), les migrants africains s'installent-ils durablement là où ils migrent ou rentrent-ils dans leur pays d'origine ?

Les retours, une réalité mal connue

On ne dispose pas en France de données sur l'émigration en dehors du territoire français. Une estimation globale est possible, mais elle ne rend pas compte du détail par nationalité ou grands groupes d'origine. L'évaluation des « sorties » peut être réalisée de manière indirecte. On obtient une estimation du solde migratoire (entrées-sorties) par la soustraction du solde naturel au solde total. En 2004, l'INSEE a évalué ce solde migratoire à 107 500 personnes (INSEE, 2004), ce qui relativise de moitié le nombre des entrées (210 000). Mais, on

ignore la part des Subsahariens dans ce calcul.

Il existe également des données administratives sur les retours « encadrés ». Depuis que les pays européens ont entrepris de contrôler leurs frontières, ils ont aussi cherché à promouvoir les retours de leurs immigrants. D'un côté, divers programmes ont été mis en œuvre depuis la fin des années 1970 pour encourager les migrants réguliers à rentrer (dotations de subsides permettant aux migrants d'investir dans leur pays d'origine pour faciliter leur réinsertion). D'un autre côté, les accords de réadmission se sont multipliés depuis les années 1990 pour faciliter le retour forcé des migrants irréguliers. Il est reconnu que les flux de retour occasionnés par les politiques publiques concernent de très faibles effectifs (Flahaux, 2013). Cela dit, une question reste en suspens : *quid* des migrations « spontanées » de retour, c'est-à-dire des retours dépourvus de toute forme d'accompagnement institutionnel ?

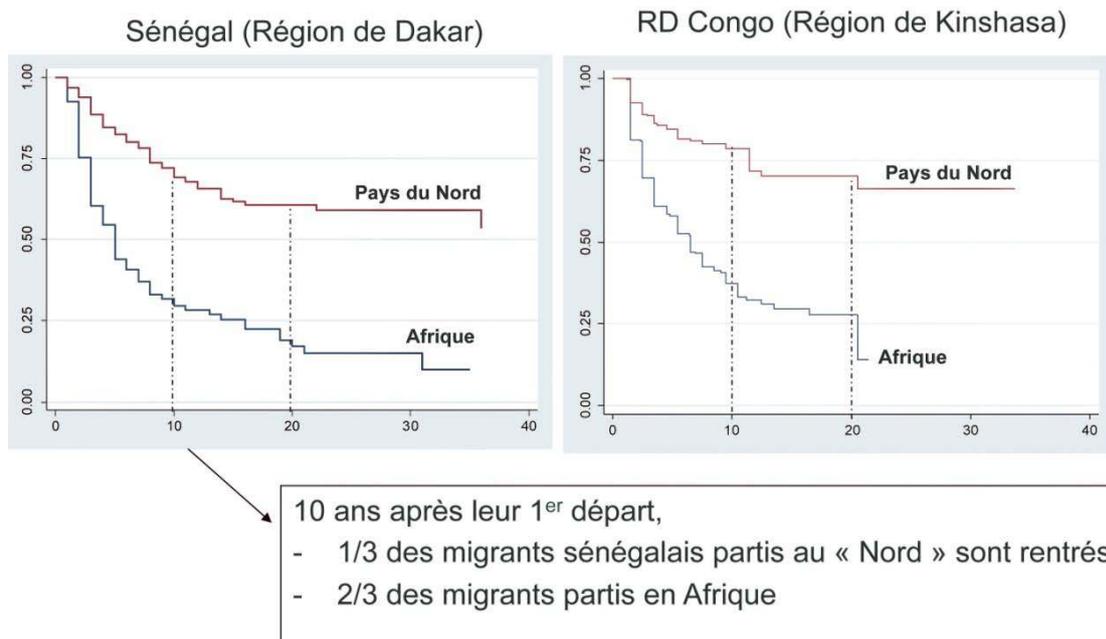
En l'absence de prise en considération de ce flux migratoire par les appareils statistiques courants, force est de recourir à des estimations réalisées à partir d'enquêtes spécifiques dont l'objectif initial est, entre autres, d'éclairer la fréquence et la logique de ces « retours ». Le réseau d'enquête REMUAO fournit une première indication au début des années 1990 : selon les données collectées dans sept pays ouest-africains, un départ sur trois vers l'Europe est compensé par un retour.

Les données du projet « Migrations entre l'Afrique et l'Europe » (MAFE) fournissent de nouveaux éléments quantitatifs sur les migrations de retour en Afrique subsaharienne. Elles ne permettent pas de construire un tableau qui couvrirait l'ensemble des migrations subsahariennes mais elles offrent la possibilité d'étudier les « retours » des migrants internationaux dans les régions capitales de deux pays : Dakar au Sénégal et Kinshasa en République

Démocratique du Congo. Les données représentées ici sont celles issues de l'enquête « ménages » réalisée auprès de plus de 1 000 ménages dakarois et 1 000 ménages kinois permettant de calculer des probabilités de retour et ainsi de mesurer la

fréquence des retours des migrants sénégalais et congolais en fonction du temps passé en migration (pour plus de détail sur la méthode, voir Flahaux, Beauchemin et Schoumaker, 2013, dont les résultats présentés ici sont extraits).

Figure n°7 : Proportion de migrants qui restent à destination en fonction de la durée écoulée depuis le départ.



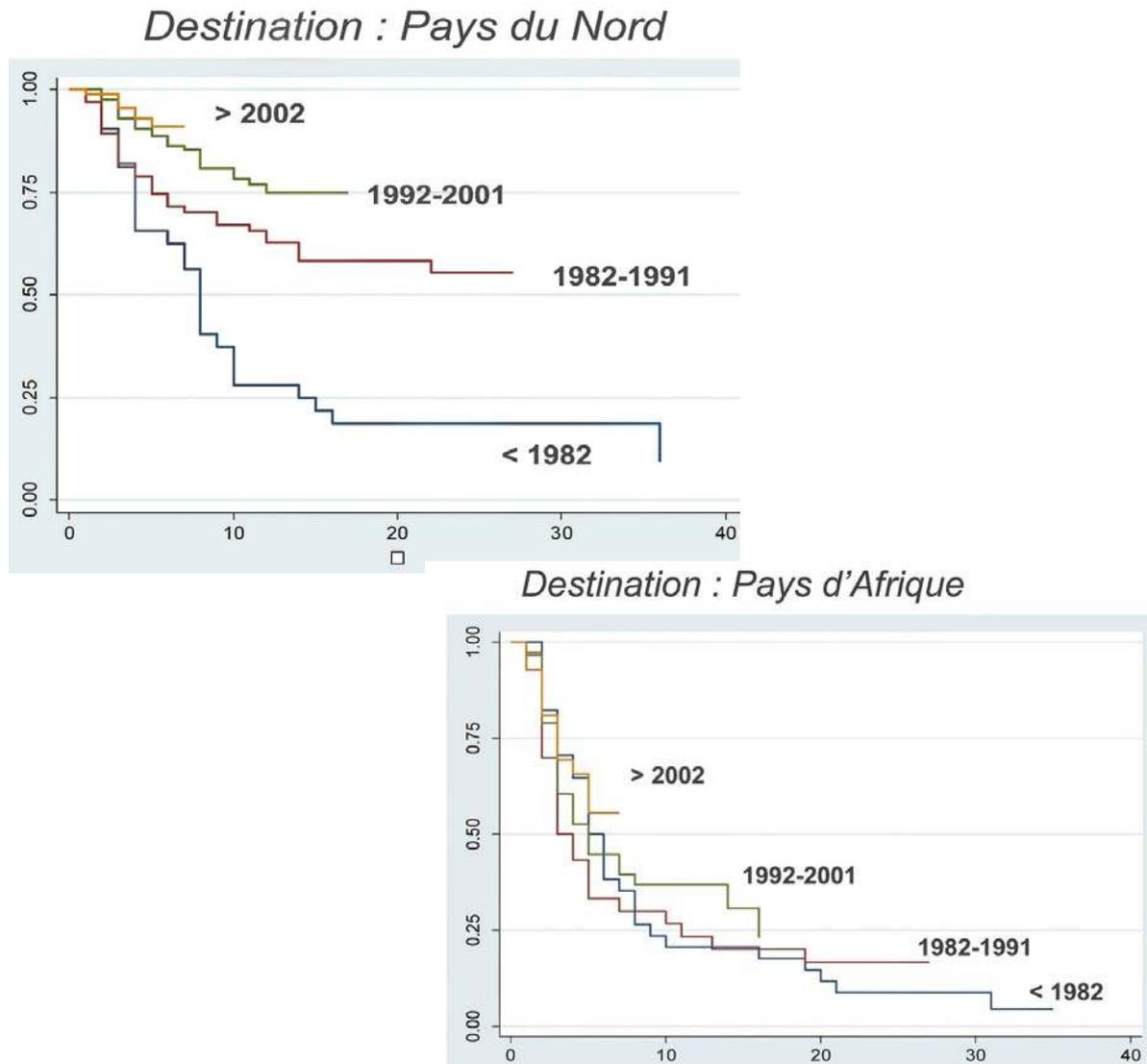
Source : Enquête MAFE (2008).

Ces courbes de survie expriment ici les probabilités qu'ont les migrants de rester à destination plutôt que de rentrer, en fonction du nombre d'années écoulées depuis leur premier départ hors du pays d'origine. L'origine de l'axe des abscisses (année 0) correspond à l'année du départ. Cette année-là, 100 % (noté 1.00 sur l'axe des ordonnées) des migrants sont encore à destination. À mesure que le temps passe, cette probabilité de demeurer dans le pays d'accueil diminue, ce qui signifie - *a contrario* - que la probabilité d'effectuer un retour augmente.

À la lecture de ces graphiques, un

premier constat s'impose pour les deux pays : les migrations de retour sont loin d'être négligeables, ce qui relativise l'idée d'une immigration à sens unique et justifie le raisonnement à mener en terme de « migration » et non d'« immigration ». On voit ici que dix ans après leur premier départ, un tiers des migrants sénégalais partis dans un pays du Nord et deux tiers des migrants sénégalais partis dans un pays d'Afrique sont rentrés au Sénégal. Deuxième constat, les retours en provenance des pays du Nord sont à la fois moins nombreux et moins rapides. Comment l'expliquer ?

Figure n°8 : Proportion de migrants qui restent à destination en fonction de la durée écoulée depuis le départ (Région de Dakar).



Source : Enquête MAFE (2008).

On peut avancer plusieurs hypothèses. D'un côté, les revenus et les conditions de vie *a priori* plus favorables des pays du Nord pourraient contribuer à allonger les séjours dans ces pays. Des travaux montrent que l'installation dans le pays de destination est plus probable lorsque les disparités de revenus avec le pays d'origine sont plus fortes (Dumont et Spielvogel, 2008). D'un autre côté, la plus grande propension au retour à partir des pays d'Afrique pourrait être associée à la facilité de circulation à l'intérieur du continent, et en particulier avec les pays voisins. Dans les pays de la

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) par exemple, il y a moins d'entraves à la circulation pour les ressortissants ; un visa ne leur est pas imposé à l'entrée des pays membres. Cette hypothèse explicative repose sur le modèle théorique déjà éprouvé dans un autre contexte (Massey, Durand *et al.*, 2002). Pour les migrants, le retour au pays est associé à l'incertitude des conditions de réinsertion. La possibilité de repartir en cas de difficultés lors du retour est une manière de pallier cette incertitude. Ainsi, plus le coût du départ est élevé (en argent, en démarches,

en risques divers), moins il est aisé de décider de rentrer. On ne peut donc exclure que les mesures restrictives progressivement renforcées par l'UE aient un effet dissuasif sur le retour des migrants subsahariens dans leur pays d'origine.

Conclusion : ni exode, ni invasion

Mesurer les migrations n'est pas un exercice facile. Nous nous y sommes attelés ici en multipliant les sources, en cumulant les points de vue et en développant une vision critique des outils de mesure. Encore faut-il s'entendre sur les catégories observées : le raisonnement courant en terme d'immigration est, à notre sens, très restrictif car il donne une vue partielle et donc incorrecte des migrations africaines. Nous l'avons vu, c'est toute l'importance du « double sens » de la migration, de la prise en compte non seulement des mouvements migratoires orientés de l'Afrique vers l'Europe mais aussi d'une réalité encore mal connue : les migrations « de retour » vers l'Afrique. Il apparaît donc nécessaire de poursuivre la production et la diffusion des connaissances statistiques sur les migrations africaines.

Rappelons la principale évidence de notre démonstration : il n'y a pas plus « d'exode » en Afrique que « d'invasion africaine » en Europe. Le poids de ces deux idées reçues dans les discours publics est à l'origine d'un décalage entre l'ampleur des dispositifs politiques mis en place pour contrôler les flux et la réalité mesurée d'un phénomène finalement marginal. Ce paradoxe est lourd de conséquences : la stigmatisation des migrants subsahariens dans les pays européens constitue un puissant moteur de discriminations dans de nombreux domaines de la vie sociale et économique (voir notamment les conclusions de l'enquête *Trajectoires et Origines* coordonnée par l'INED) et les politiques françaises et européennes en matière de migration paraissent parfois inappropriées et peuvent aboutir à des effets contraires à

ceux escomptés (voir par exemple les entraves possibles à la circulation mises en évidence précédemment dans les cas congolais et sénégalais).

David Lessault
CR CNRS Migrinter – UMR 7301
Associé à l'Ined – UR 06
« Mobilité, logement et entourage »
david.lessault@univ-poitiers.fr

Cris Beauchemin
Chercheur à l'Ined
cris.beauchemin@ined.fr

Bibliographie

- Beauchemin, Chris ; Flahaux, Marie-Laure ; Schoumaker, Bruno (2010) *Partir, revenir : tendances et facteurs des migrations africaines intra et extra continentales*, MAFE Working Paper, n°8. [\[Disponible sur Internet\]](#)
- Dumont, Jean-Christophe ; Spielvogel, Gilles (2008) Les migrations de retour : un nouveau regard, in OCDE, *Perspectives des migrations internationales*, Paris, OCDE, pp. 181-246 (SOPEMI).
- Flahaux, Marie-Laurence (2013) *Retourner au Sénégal et en RD Congo. Choix et contraintes au cœur des trajectoires de vie des migrants*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 336 p.
- Flahaux, Marie-Laurence ; Beauchemin, Cris ; Schoumaker, Bruno (2013) *Partir, revenir : un tableau des tendances migratoires congolaises et sénégalaises*, in Beauchemin, C. ; Kabbanji, L. ; Sakho, P. ; Schoumaker, B. (eds) *Migrations africaines : le co-développement en questions. Essai de démographie politique*, Paris, Armand Colin, pp. 91-126.
- Haas, Hein de (2008) The myth of invasion: The inconvenient realities of migration from Africa to the European Union, *Third World Quarterly*, Vol. 29, n°7, pp. 1305-1322.

Lessault, David ; Beauchemin, Chris (2009)
Ni invasion, ni exode : Regards statistiques
sur les migrations d'Afrique subsaharienne,
Revue Européenne des Migrations internationales,
Vol. 25, n°1, pp. 163-194.

Lessault, David ; Beauchemin, Chris (2009)
Les migrations d'Afrique subsaharienne en
Europe : un essor encore limité, *Population et
sociétés*, n°452, 4 p.

Massey, Douglas ; Durand, Jorge ; Malone,
Nolan J. (2002) *Beyond Smoke and Mirrors :
Mexican Immigration in the Area Economic
Integration*, New York, : Russel Sage
Foundation, 199 p.

Régnard, Corinne (2007) *Immigration et
présence étrangère en France en 2006 - Rapport
annuel de la direction de la population et des
migrations*, Paris, La Documentation
Française, 308 p.